

Septembre 2019

Le Bulletin



Chaville Environnement

Association agréée pour l'urbanisme
Membre du Conseil d'Administration d'Environnement 92.

Créée en mai 1995, Chaville Environnement est une association chavilloise de protection de l'environnement, non politique et indépendante

Chers (Chères) adhérent(es)

La rentrée est très chaude cette année : de nombreuses manifestations ont eu lieu : le forum des associations le 7 septembre, la sortie mensuelle pour apprendre à évaluer la biodiversité en forêt le 8 septembre, la balade du Parc Fourchon le 15 septembre, une conférence le 14 septembre et plusieurs réunions publiques (plan climat de GPSO, plan vélo) ; deux enquêtes publiques sont en cours ou annoncées : l'une sur la modification du PLU et l'autre sur la requalification de la RD910 (ouverture imminente).

Le sommaire de ce numéro de septembre 2019 est le suivant :

- Pourquoi les arbres de la RD910 doivent-ils être sauvés ? Une pétition en ligne sur change.org est lancée depuis le 9 septembre. Une version papier de cette pétition circule aussi.
- Le PLU de Chaville va être modifié une troisième fois, attention l'enquête publique est en cours depuis le 19 septembre !
- Concertation autour du plan vélo de GPSO
- Le plan climat Air énergie de GPSO en cours de finalisation
- La forêt à l'honneur sur les ondes d'Yvelines radio : « Les colibris » de Versailles nous ont invités à participer à une émission sur ce sujet.
- Quelques bonnes nouvelles pour l'environnement : le premier bus à hydrogène roule en l'Île de France, Paris se dote pour la première fois d'une station de détection des particules ultra-fines, particulièrement nocives pour la santé.
- Balade du parc Fourchon : La découverte du patrimoine arboré de la commune.
- Une nouvelle publication d'Environnement 92: Espaces verts et biodiversité dans les Hauts de Seine - le cas de quelques communes carencées.
- Conférence "Végétalisons pour rafraîchir la ville" de Florence Robert
- Une Espèce Exotique Envahissante en Forêt de Fausses Reposes, article rédigé par Claire Silvain de l'association Environnement Fausses Reposes.
- La chenille processionnaire du chêne à Chaville !

Agenda

- 5 octobre : une sortie avec Environnement Fausse Reposes : Châtaignes, orties et Cie, Les comestibles d'automne en forêt de Fausses Reposes
- 8 octobre : réunion publique sur la requalification de la RD910
- 13 octobre, 10 novembre, 8 décembre : Evaluation en forêt de sa biodiversité. RV gare de Chaville Rive Droite à 9h45 ; Inscriptions : denardjc@gmail.com

Bonne lecture !

Pourquoi les arbres de la voie royale doivent-ils être sauvés ?

La plan actuel de requalification de la RD 910, depuis le centre de Sèvres jusqu'au bout de Chaville côté Viroflay, entrainerait l'abattage de 284 arbres sur un total de 319 et la plantation de 662 nouveaux arbres.

Nous protestons vigoureusement contre ce projet d'abattage : nos arguments sont :

La fréquence des canicules va augmenter et nous avons besoin de fraîcheur en ville.

La différence de température entre le bitume en plein soleil et sous un arbre est de 15 à 20 °C : ceci est dû à l'effet d'évapo-transpiration du volume de feuillage : les arbres sont un climatiseur naturel, qui évite de chauffer la rue, les trottoirs et les immeubles et nécessitent peu d'investissement. Nous avons bien vu cet effet lors des deux canicules de l'été 2019. **Pour la santé et le bien-être de notre génération (et des générations suivantes...), la conservation des arbres matures est une nécessité impérieuse.**

Un jeune arbre a un effet climatiseur 100 fois moins efficace qu'un arbre mature

L'alignement des platanes de la pointe de Chaville au Puits sans vin est remarquable. Chaque arbre mesure 30 m de haut en moyenne, donne une ombre de 200 m² au sol et porte un volume de feuillage d'environ 3000m³. Un jeune arbre récemment planté (voir photo prise face à la poste de Chaville) a une ombre évaluée à moins de 10 m² et un volume de feuillage de moins de 30 m³, soit 100 fois moins qu'un des platanes de la pointe de Chaville !



Si on remplace tous les arbres de Chaville par de jeunes arbres, on va priver les habitants pour des dizaines d'années (il faut au moins 80 ans pour qu'un arbre devienne adulte). **Nous ne voulons pas que notre génération crève de chaleur avant que les arbres ne repoussent. En effet, les canicules vont se multiplier et durer plusieurs mois d'ici 30 ans selon le dernier rapport du GIEC. Ceci va arriver avant que de jeunes arbres nouvellement plantés retrouvent l'ampleur des arbres d'aujourd'hui.**

La grande majorité de ces arbres sont sains :

Nous avons commandé à un expert reconnu par le département, une expertise sanitaire des 220 arbres de l'avenue Roger Salengro. Le rapport d'expertise a été diffusé par internet à nos adhérents et à la municipalité. Seuls cinq arbres sont dépérissants ou morts. Le seul arbre mort est un jeune platane de 6m (au niveau du 2012 avenue R. Salengro) qui n'a pas résisté à la canicule.

La très grande majorité de ces arbres, observés visuellement, présentent pour 97,7, % d'entre eux, un état sanitaire et une tenue mécanique très satisfaisants. On ne peut pas les abattre pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Ces arbres abritent des oiseaux, des insectes, participent à la trame verte et donc à la biodiversité ordinaire des zones urbaines.

EXPERTISE VISUELLE DES ARBRES D'ALIGNEMENT DE LA RD910 à CHAVILLE

Le 12 septembre 2019

Louis Vallin

Entreprise "Sève Expert"

Expertises et gestion de patrimoine arboré
55, Allée du Butard, 92420 Vaucresson
Louisvallin@seveexpert.fr - www.sveveexpert.fr

Assisté de Jean-Claude Denard

Chef des projets Forêts et Arbres en ville
Membre du bureau de Chaville Environnement
29 rue de la Porte Dauphine
92370 Chaville
denardjc@gmail.com

Le remplacement de ces arbres par de jeunes arbres va faire perdre pour des dizaines d'années l'habitat de ces espèces qu'il faut pourtant préserver.

Nous sommes favorables à replanter des arbres supplémentaires pour végétaliser encore plus notre commune et protéger les générations futures, mais sans supprimer les sujets adultes! Cependant, comme les jeunes arbres nouvellement plantés ont une probabilité de survie beaucoup plus faible que des arbres adultes bien adaptés il faudra les entretenir et remplacer rapidement les arbres morts.

Nous avons lancé un tract pour sauver les arbres le 7 septembre dernier, en ligne sur change.org (<https://www.change.org/p/monsieur-patrick-devedjian-sauvons-les-arbres-de-la-rd-910-%C3%A0-chaville>) Pour ceux qui n'utilisent pas internet, une pétition papier est disponible au siège de l'association (prendre rendez vous au 06 14 40 59 57). Cette pétition est adressée à Monsieur Patrick Devedjian, Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine, car la RD 910 est une voie départementale.

Sauvons les arbres de la RD 910 à Chaville !



Le Département des Hauts de Seine a programmé des travaux de requalification de la départementale RD910 entre les communes de Sèvres et Chaville, avec l'abattage de 284 arbres sur 319 et la plantation de 662 arbres.

Les arbres sont des climatiseurs naturels : ce sont des ilots de fraîcheur indispensables en cas de canicule : il peut y avoir 15 à 20 °C d'écart entre la température du bitume en plein soleil et celle mesurée à l'ombre d'un arbre !

Les couper pour les remplacer par de jeunes arbres : Non, il faudrait attendre des dizaines d'années pour profiter de leur ombre et de leur effet climatiseur par évapo-transpiration ! Nous en avons besoin maintenant avec la fréquence des épisodes de fortes chaleurs.

Les arbres abritent des oiseaux et des insectes et contribuent à **préserver la biodiversité et participer au cycle de l'eau.**

Ces arbres d'alignement sont protégés par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de 2016, sauf risque sanitaire et de sécurité. Or, **ces arbres sont presque tous sains d'après notre expertise de juillet-Août 2019, par un paysagiste arboriste expert reconnu par le département.**

Les arbres font partie du patrimoine naturel d'une ville et contribuent à la résilience des zones très urbanisées devant le réchauffement du climat qui a déjà commencé.

Contre l'abattage des 284 arbres d'alignement existants, signons la pétition.

Irène Nenner, Présidente de l'association Chaville Environnement et de la Fédération d'associations : Environnement 92

Nous avons recueilli plus de 1200 soutiens au 20 septembre ! Le compteur tourne encore ! faites le savoir autour de vous. **Préparez vous à l'enquête publique imminente sur la requalification de la RD 910. Le 8 octobre le commissaire enquêteur organise une réunion publique en mairie.**

Le PLU de Chaville va être modifié une troisième fois

Le Maire de Chaville, en vertu de l'article L153-37 du code de l'urbanisme, a sollicité M. Pierre-Christophe Baguet, Président de GPSO pour engager une procédure de modification de droit commun du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaville. En effet, seul le PLU intercommunal (PLUi) a une existence légale. Dans un avenir proche ce PLUi devra se conformer au SCOT métropolitain en cours de finalisation. Les PLU communaux peuvent être modifiés à la marge. Ils ne peuvent pas être révisés comme pourrait l'être le PLUi. Depuis l'adoption du PLU de Chaville en 2012, ce sera la troisième fois que le PLU sera modifié.

**L'enquête publique est ouverte depuis le 19 septembre 2019
et se terminera le 11 octobre 2019 inclus.**

Selon la publication accessible sur le site de GPSO, https://www.seineouest.fr/modification_n_3_du_plu_de_chaville.mob, les objectifs poursuivis par ce projet de modification N°3 du PLU de Chaville sont :

- Apporter quelques ajustements règlementaires dans la zone UR afin de garantir une meilleure maîtrise de l'évolution des quartiers pavillonnaires,
- Permettre une meilleure transition entre la zone UA (dense) et la zone UR (pavillonnaire),
- Atteindre un taux de logements sociaux respectant le seuil de la loi SRU,
- Permettre la mise en œuvre d'une opération de démolition partielle et reconstruction du magasin « Monoprix »,
- Actualiser la règle de stationnement de manière à prendre en compte l'évolution du taux de motorisation et respecter ainsi le PDUIF,
- Créer un sous-secteur UAd sur un site faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique afin de maintenir les règles actuellement applicables dans ce sous-secteur,
- Développer les protections ponctuelles sur le plan de zonage,
- Permettre une meilleure insertion paysagère des antennes relais,
- Procéder à la rectification de quelques erreurs matérielles,
- Mettre à jour les annexes.

A l'heure de la préparation de cet article, **les documents concernant ce PLU publiés sont en cours d'examen par notre association ; nous publierons en temps utile notre avis critique.**

D'ores et déjà, il est important de rappeler aux Chavillois que la plupart des modifications que nous avons demandées pour le moment des différentes enquêtes publiques lors du PLU de 2012, n'ont pas été retenues par l'équipe municipale actuelle. Cette bétonisation (dénoncée dans notre tract de 2018 contre la densification excessive de notre commune), est donc permise dans le PLU actuellement en vigueur. Ceci signifie que si un permis de construire est conforme au PLU, la municipalité est dans l'obligation de l'accorder. C'est le cas pour les nouveaux immeubles de l'avenue Salengro et de la RD 53. Cette modification du PLU communal est une opportunité de faire entendre nos préoccupations, comme celui de protéger de l'urbanisation excessive, les coteaux rive droite et rive gauche.

Cette troisième modification du PLU affiche quelques bonnes intentions dans ses objectifs mais l'analyse des articles du règlement est absolument nécessaire pour apprécier la réalité de ce que l'urbanisme de notre commune va devenir.

Exprimez -vous lors de l'enquête publique

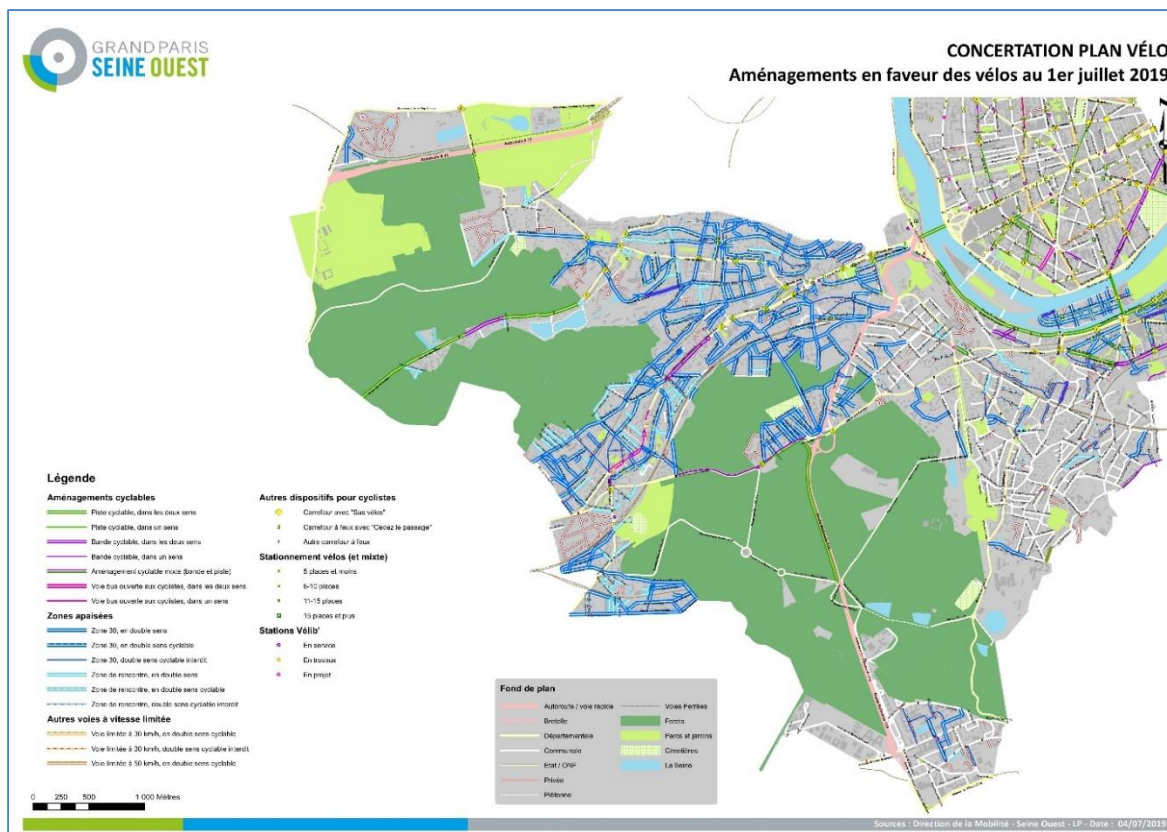
- **soit sur le cahier prévu, en mairie**

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

- **soit par transmission numérique à l'adresse : <http://modification-n3-plu-chaville.enquetepublique.net>**

Concertation autour du plan vélo de GPSO

GPSO a prévu trois réunions de concertation pour établir un plan vélo. La première a eu lieu le 10



juillet 2019 et s'est adressée aux communes de Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres et Ville d'Avray. Deux autres réunions étaient prévues, une pour Issy-les-Moulineaux et Vanves et la dernière pour Boulogne-Billancourt. Il y avait une bonne vingtaine de personnes présentes, plusieurs de GPSO, des élus (Grégoire de la Roncière, maire de Sèvres ; Hervé Lièvre, conseiller territorial de GPSO, Marie-Odile Granchamp, maire adjointe de Chaville pour le développement durable, etc...), des associations (La Ville à Vélo, Espace, Chaville Environnement, la fédération Française de cyclisme, une association de quartier, etc ...). Il faut ici saluer cet exercice de GPSO qui cherche à bien comprendre en amont les besoins des utilisateurs avant de travailler sur ce plan de façon à l'optimiser rapidement et à moindre coût.

Le maire de Sèvres ouvre la réunion en rappelant que les maires sont les premiers acteurs pour les initiatives dans chaque commune. A Sèvres, un grand nombre de stationnements vélos ont été installés, mais chaque année voit la demande augmenter ce qui est une bonne chose, il faut continuer à en ajouter. Le schéma directeur correspond à une enveloppe budgétaire que GPSO va mettre sur le vélo. Le plan vélo devrait être implémenté dans les quatre à cinq ans qui viennent.

Présentation de la direction de la mobilité de GPSO

L'idée de GPSO est de faire une consultation large auprès des associations concernées de façon à pouvoir proposer **un plan cohérent et adapté dès sa sortie, prévue en décembre 2019**. Les trois premières consultations de cet été vont permettre de formaliser une première version du plan. Ensuite, en septembre/octobre, une nouvelle réunion du comité de pilotage se tiendra pour valider le plan vélo amendé à l'issue de la concertation. *Remarque : Donc on revient en septembre/octobre pour proposer nos dernières modifications.*

La présentation commence par la définition de quelques termes

- « **pistes cyclables** » : pistes sécurisées où les voitures ne peuvent pas rouler
- « **bandes cyclables** » : tracées à la peinture sur le bord de la chaussée ou bien voies d'autobus
- **Double sens cyclables** : dans les zones 30, zones de rencontre sans trottoirs et possible dans les rues limitées à 50 km/h et moins
- « **Cédez le passage aux feux** » : petits panneaux triangulaires autorisant les cyclistes à passer au feu rouge en laissant la priorité aux piétons.



La Ville à Vélo – Chaville, Sèvres, Vélizy et Ville d'Avray a changé sa photo de couverture.

8 sept. à 10:41 •

Sas Vélo

Sécurité :

- Les cyclistes sont plus visibles, donc mieux protégés des angles morts des VL & PL (notamment des véhicules tournant à droite).
- Pour tourner à gauche les cyclistes peuvent se placer à gauche de la voie en toute sécurité
- Au feu vert les cyclistes démarrent les premiers au lieu de démarrer dans le flux. Leur course est stabilisée au moment où les automobiles les doublent.

Santé :

- Les cyclistes sont davantage à l'abri des gaz d'échappement

Code de la route :

- Non respect du SAS Vélo par les Véhicules motorisés, jusqu'à 140€ d'amende

Pour en savoir plus : http://voiriepour tous.cerema.fr/IMG/pdf/breve_7_flyer_a5.pdf



Le non-respect par les autres usagers peut coûter cher. Un véhicule à moteur s'arrêtant sur le sas vélo au feu rouge s'expose en fait à deux pénalités, une de 135 € et retrait de 1 à 4 points sur le permis pour ne pas respecter la ligne d'arrêt au feu (= feu rouge grillé !) et une de 35€ pour être sur le sas vélo !

- « **Sas vélos** » : zone réservée aux vélos devant les feux rouges de façon à réduire le nombre d'accidents dont un grand nombre interviennent au démarrage quand le feu passe au vert. Il y a une demande pour informer les automobilistes et les motos qu'ils doivent s'arrêter derrière cette zone et non pas dessus.

- « **consigne vélo** » zone de stationnement sécurisée, principalement près des gares. Des pourparlers sont en cours pour que la SNCF en installe. Le service Véligo permet l'accès de ce type de stationnement avec la carte Navigo. Sur le territoire GPSO, une consigne vélo existe à Meudon, deux autres sont prévues, une à la gare de Sèvres-Ville-d'Avray et l'autre à la gare d'Issy-Val de Seine. Remarque : il en faut à

toutes les gares pour vraiment favoriser les transports en commun au lieu de la voiture.

Le présentateur montre les cartes des installations actuelles de ces équipements. Certaines communes, comme Sèvres, sont plus avancées que d'autres. *Remarque : A Chaville, les double sens cyclables sont installés depuis l'année dernière ; depuis cet été, on bénéficie des sas à vélo et des panneaux « cédez le passage aux feux ». On manque encore de stationnements sécurisés simples (grands arceaux) en ville et arrêts de bus et sécurisés aux gares.*

Une part de la réunion est consacrée aux Vélib dont le plus grand nombre de stations se trouvent sur les communes limitrophes de Paris. Deux restent à installer à Chaville, d'ici la fin de l'été. 30% des Vélib sont à assistance électrique. *Remarque : en effet, une station est installée à l'Atrium, et l'autre est en cours d'installation.*

Il y a des subventions venant de GPSO en 2019 pour acheter un Vélo à Assistance Electrique (VAE) : 200€ par ménage et par vélo.

Il est prévu (à la rentrée ?) la location de VAE en longue durée (jusqu'à 6mois) à raison de 40€/mois. Ensuite, l'utilisateur pourra acheter le modèle de son choix dans un magasin.

La Loi d'Orientation pour la Mobilité (LOM) conditionne certains aspects du plan GPSO.

Quelques interventions marquantes :

Association « la ville à vélo » :

- les rues présentement aménagées en plateau (pas de trottoirs surélevés) sont satisfaisantes pour la sécurité de tous les usagers.
- La grande priorité est d'aménager les grands axes en connexion avec ceux de Paris et des autres territoires voisins avec des pistes sécurisées par rapport aux voitures mais aussi par rapport aux piétons.

Chaville Environnement :

- Concernant l'inadaptation des pistes sur trottoirs, l'exemple des pistes de la RD910 à Viroflay est criant avec des poubelles d'immeubles barrant toute la largeur de la piste, les voitures garées dessus, les piétons et enfants qui marchent sur la piste sans s'en apercevoir.
- Des pistes peintes en couleur vive comme dans certaines villes d'Europe et de France devraient dissuader une bonne partie des piétons de marcher sur les pistes ainsi que les incivilités. Cette peinture bien visible serait bienvenue aussi sur les rues traversées par la piste. Les automobilistes seraient ainsi alertés qu'ils vont traverser une piste cyclable.
- D'autres choses peu coûteuses, et donc qui devraient pouvoir être installées rapidement encourageraient l'utilisation du vélo à Chaville, telles que des goulottes sur le côté des escaliers ; celui en face de la rue du G^{al} De Gaulle qui conduit à la gare ; ceux entre la rue Salengro et la rue de la Fontaine Henri IV (au niveau de l'Atrium et un ou deux autres plus à l'ouest), un escalier reliant la rue de la Fontaine Henri IV à la rue Ernest Renan, etc...).
- Coté Sèvres, la passerelle enjambant le petit bras de Seine au niveau de la Seine musicale aboutit, par un escalier et un ascenseur souvent en panne, sur un passage réservé aux piétons. Elle devrait être prolongée jusqu'à la piste cyclable.

GPSO demande quelles sont nos priorités : Les réactions de la salle sont assez diverses:

- Il est important de construire des axes cyclables connectés au réseau de la ville de Paris qui est très bien fait et à ceux des autres communautés d'agglomérations voisines.
- Le pont de Sèvres devrait pouvoir être amélioré de façon même provisoire pour les vélos et à un coût raisonnable, sans la longue attente de son aménagement définitif.
- L'aménagement des grands axes, comme la D910, avec des pistes cyclables sécurisées par rapport aux voitures, praticables pour les vélos (c'est-à-dire pas au même endroit que les piétons). Un aménagement est en prévision et est du ressort du département. Il y aura une consultation publique du 30 septembre au 30 octobre. *Remarque : un des problèmes du plan du département est qu'il prévoit des pistes cyclables ayant les mêmes inconvénients que celles de Viroflay !*
- Des pistes peintes d'une couleur vive qui permettent aux automobilistes ou aux piétons de mieux voir les espaces réservés aux vélos, ce qui sécurise les déplacements de tous
- Des aménagements bon marché comme les goulottes dans les escaliers des coteaux de Sèvres et Chaville devraient avoir une certaine priorité du fait de leur faible coût.
- Mais nous avons insisté aussi sur les parkings à vélo, sur le fait que le vélo ne devait pas être le grand « oublié » des aménagements définitifs voire même provisoires (exemple des travaux de la voirie où des solutions provisoires sont prévues et signalisées pour les piétons et pour les voitures mais pas pour les vélos).
- Un point majeur concerne aussi les aspects d'éducation et d'information. Pour un partage serein des espaces de mobilités, il est nécessaire que chacun comprenne et intègre bien ses droits et ses devoirs, conformément aux évolutions du code de la route et des équipements de la mobilité urbaine.

L'implémentation du plan vélo de GPSO ne pourra se faire qu'avec la bonne volonté du département pour les voies départementales et des communes pour une grande partie des aménagements.

Cette réunion laisse optimiste sur l'avenir du plan vélo de GPSO. M. Alexis Gastauer, en charge des mobilités pour GPSO est en demande de remontées sur d'éventuels dysfonctionnements ou propositions d'aménagement sur le terrain. Mais il souhaite des remontées uniques de documents. **Envoyez vos remarques à Chaville Environnement qui les regroupera pour les lui envoyer.**

Le plan climat Air Energie de GPSO se finalise

Le 18 septembre dernier, a eu lieu, au SEL de Sèvres, une seconde réunion publique pour les communes de Meudon, Sèvres, Chaville, Ville d'Avray et Marnes-la-Coquette sur le plan Climat Air énergie de GPSO. Cette réunion a fait suite à une phase de concertation : ateliers thématiques et consultation internet. Etaient présents les maires des 5 communes et un public relativement nombreux.

La vision présentée des actions de GPSO est idyllique : territoire "vert" avec 39% de forêts et espaces de nature, précurseur des actions pour la transition énergétique : isolation logement individuel et collectif, aides financières diverses, la gestion des déchets, zéro pesticides et préservation des arbres.

Il reste que les objectifs à atteindre à l'horizon 2030 vont nécessiter des efforts importants :

- Réduire de 40 % l'émission des gaz à effet de serre par rapport à 1990
- Réduire de 20% les consommations énergétiques par rapport à 2012
- Augmenter de 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale

Les questions de la salle ont été critiques, citons par exemple :

- L'empreinte carbone de GPSO est 60% meilleure que Paris. Pourquoi ? GPSO a oublié de comptabiliser les échanges avec l'extérieur du territoire alors que Paris l'a fait. Il est difficile d'apprécier les efforts à faire sur ce point.
- Le réchauffement climatique est pire que prévu selon les dernières prévisions du GIEC (ce n'est pas 1,5 °C mais près de 5-6°C d'augmentation moyenne de température à la fin du siècle). Les mesures annoncées sont qualifiées de "mesurettes" pas à la hauteur des enjeux.
- La résilience des villes devant la fréquence des canicules passe par la conservation des arbres, qui sont des climatiseurs naturels. Ce n'est pas ce que l'on constate avec l'abattage de centaines d'arbres lors de projets d'urbanisation ou de requalification des routes. Leur état sanitaire et leur dangerosité sont souvent prétextés pour les faire disparaître.

La forêt à l'honneur sur les ondes d'Yvelines Radio !

Les Colibris de Versailles (Renaud Anzieu et Thierry Le Fur) ont organisé une émission de près de 2 heures sur Yvelines Radio (88,4 MHz FM) **sur le thème de la forêt** : Chaville Environnement (Jean-Claude Denard et Irène Nenner) et Environnement Fausses Reposes (Claire Silvain) étaient invités.

Le podcast est disponible sur

http://www.yvelinesradio.com/infos_all/affichage_all_01_489716576612.php?id=35758

Quelques bonnes nouvelles pour l'environnement !

Le premier bus à hydrogène roule dans notre région !

Le 12 septembre dernier, a eu lieu l'inauguration du premier bus à hydrogène sur la ligne 264 qui relie Jouy-en-Josas à Versailles. C'est une première en Île-de-France. Avec une autonomie de 300 km, ce bus silencieux n'émet pas de [gaz à effet de serre](#). Le véhicule roule en effet à l'hydrogène.



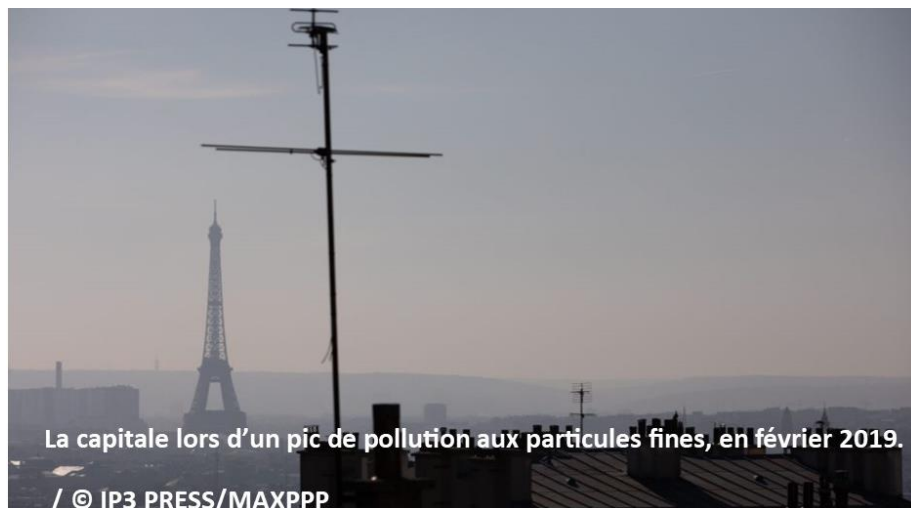
Il ne faut que 15 minutes à la borne de recharge pour faire le plein, contre six à sept heures pour un bus électrique.

Ce bus ne rejette pas de gaz mais de l'eau. Lorsqu'il roule, le bus à hydrogène n'émet aucun produit nocif pour l'environnement. Il reste que l'investissement n'est pas à la portée de toutes les collectivités :

Chaville Environnement avait organisé une conférence en 2002 "Quel avenir pour les énergies renouvelables" par Thierry Alleau, Président de l'association Française de l'hydrogène. Il fallait être patient, tout arrive !

Pollution de l'air : une station mesurera bientôt les particules ultra-fines à Paris

On sait qu'en hiver, les pics de pollution sont dus au trafic routier et au chauffage au bois (voir nos



La capitale lors d'un pic de pollution aux particules fines, en février 2019.

/ © IP3 PRESS/MAXPPP

articles dans nos bulletins d'avril et de décembre 2018) Pourtant, ce mode de chauffage ne représente que 5% de la consommation énergétique en Île-de-France, mais il est responsable, à 50%, de l'émission de particules. Jusqu'à présent les normes de taille de ces particules ne concernaient que les

dimensions de 10 et 2,5 microns. Or parmi les particules, il existe des particules ultra-fines de plus petite taille, dans la gamme nanométrique qui sont particulièrement nocives car elles s'introduisent dans nos poumons bien plus profondément et pire, dans notre sang. Or on ne savait pas les détecter de manière routinière. Airparif l'a fait, avec le soutien de la région Île de France : Une nouvelle station détectera des particules de 100 nanomètres soit 1/10 de micron.

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le 15 septembre dernier, notre association en partenariat avec la municipalité de Chaville a proposé au public de déambuler à travers le domaine privé du parc Fourchon, à la découverte de sa richesse arborée. Jean-Claude Denard, membre de notre association a été le guide du jour sur la base d'un travail effectué en 2018 de reconnaissance des arbres remarquables de ce quartier, avec la collaboration d'une stagiaire.

La balade du parc Fourchon qui s'est déroulée sous un beau soleil a eu beaucoup de succès avec 45 participants !



Crédit photo : Philippe Dobrowolska

L'ancien président de l'association A.R.C.H.E. (Association de Recherche sur Chaville, son Histoire et ses Environs) a fait quelques interventions ponctuelles sur l'histoire du château des Le Tellier, de la comtesse de Tessé, et la création du parc Fourchon. Il nous a aussi parlé de l'architecture des maisons du parc, des rus souterrains traversant le parc, et d'anecdotes historiques.

Jean-Claude Denard a parlé des arbres dont certains sont classés "arbres remarquables": Cèdres du Liban, de l'Atlas et de l'Himalaya, Séquoias à feuilles d'if, Pins laricios et parasols, Ginkgo biloba, etc... et il a distribué les livrets de la ballade (imprimés par les services de la mairie). Nous avons bénéficié de plusieurs interventions botaniques notamment devant un buis en bonne santé, sur la pyrale du buis. Une personne a repéré un beau bananier que nous n'avions pas vu auparavant. Même chose pour un chêne rouge d'Amérique. On enrichira le livret pour sa prochaine édition.

Une personne nous a lu une lettre émouvante provenant d'un anglais qui, enfant, habitait au 23 avenue Talamon juste avant la guerre (1937 ou 1938).

Les participants se sont quittés, ravis de cette balade, d'autant que le temps était idéal. Expérience à renouveler.



Crédit photo : Philippe Dobrowolska

Une nouvelle publication : Espaces verts et Biodiversité dans les Hauts de Seine

La fédération Environnement 92 a publié un travail de cartographie original sur la végétation des Hauts de Seine en collaboration avec l'Université Paris Diderot - Paris 7 (UFR de Géographie, Histoire Economie et Société). Ce travail a permis d'établir pour la première fois un diagnostic des espaces végétalisés des Hauts de Seine associé à une dimension de biodiversité.

L'approche choisie est double : une cartographie à l'aide de données satellite et avion à très haute résolution (50cm) sans photo-interprétation et une étude de terrain de la flore des espaces verts. Outre la carte générale des Hauts de Seine, trois communes Boulogne Billancourt, Bagneux et Bourg-La-Reine ont été étudiées en détail. Ces communes ont été choisies parmi les 22 communes carencées en espaces verts c'est-à-dire disposant de moins de 10 m² par habitant (préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé).

Cette étude montre que les surfaces d'espaces verts réelles sont supérieures à celles extraites du MOS (Mode d'occupation des Sols) 2012. Les écarts varient de 10 à 40 hectares selon les communes car notre cartographie a révélé, par rapport au MOS, les petits jardins privés individuels et collectifs.



De plus notre enquête de terrain sur la flore (intérêt pour les pollinisateurs) a permis de qualifier les surfaces d'espaces verts par un coefficient de pondération, permettant d'introduire la dimension de biodiversité dans le diagnostic de ces espaces.

Un classement des espaces verts urbains d'intérêt pour la biodiversité ordinaire est proposé ainsi qu'un nouvel indice, dérivé de l'indice BioMos (Biodiversité - Mode d'occupation des Sols) établi par Liénard et Clergeau en 2011, au service des politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement en Île-de-France. Cet indice (entre 0,8 et 0,1) permet de pondérer les surfaces de chaque espace vert en fonction de sa biodiversité potentielle et de fournir des ratios de surfaces d'espaces verts par habitant, incluant la dimension de biodiversité. Enfin les ratios de surfaces d'espaces verts publics et ouverts au public par habitant ont été estimés pour comparaison avec les normes de l'OMS.

La version électronique de ce document est accessible sur le lien <https://drive.google.com/file/d/155jtOLCJlfUzrue0azEI1AoZNkOSsRp/view?usp=sharing>. Le document papier est disponible sur commande (20 euros) à l'adresse courriel environnement92@gmail.com ou par adresse postale : Environnement 92, 16, rue de l'Ouest, 92100 Boulogne-Billancourt

Conférence "Végétalisons pour rafraîchir la ville"

Lors de la 21^{ème} conférence que nous avons organisée le 14 septembre dernier, une architecte-paysagiste de Bagneux, Florence Robert nous a présenté un sujet d'actualité. Chaville qui a subi comme beaucoup de français, deux canicules durant l'été de 2019, a besoin comme beaucoup de communes de plus de végétation.

végétaliser partout, les toits, les façades, les délaissés ...



© rb&Cie architectes-paysagistes

Pourquoi végétaliser ? Lors de fortes chaleurs, il faut mettre le bâti à l'ombre, sachant que les températures diurnes et nocturnes sont plus élevées de 3°C dans les zones urbanisées par rapport aux zones rurales. La végétation produit de la vapeur d'eau par évapo-transpiration, ce qui lui confère le **rôle de climatiseur**.

La végétation a d'autres vertus :

- Elle fixe le carbone par la photosynthèse et assainit l'air en captant les poussières. Un arbre à feuilles caduques de 5m³ peut absorber 5 tonnes de CO₂, ce qui est équivalent à 5 vols aller et retour Paris-New York.
- Elle contribue à gérer les eaux pluviales en permettant une meilleure infiltration de l'eau dans le sol par ses racines et facilitent la recharge des nappes phréatiques. Certaines plantes via les micro-organismes sur les feuilles, fixent les polluants (ex métaux lourds, hydrocarbures)

Comment végétaliser ?

- Végétaliser de manière dense en 3 strates : arbres, arbustes et couvre-sols
- Végétaliser avec des espèces ordinaires adaptées au milieu, nécessitant peu d'entretien, peu d'arrosage et plutôt non taillées. Certains arbustes fleurissent tous les 2 ans, ne pas les tailler tous les ans !

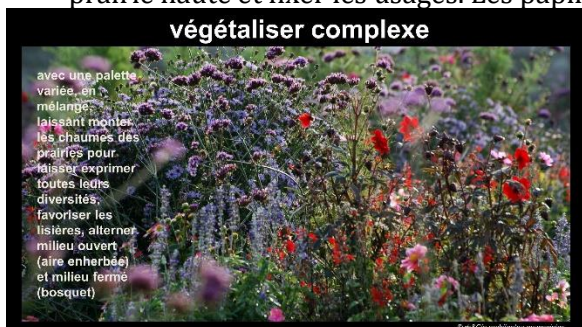


© rb&Cie architectes-paysagistes



© rb&Cie architectes-paysagistes

- Végétaliser "complexe" en mélangeant les espèces - éviter les pelouses bien tondues
- végétaliser les pieds d'arbres, pratiquer un entretien différencié en gardant une partie de prairie haute et fixer les usages. Les papillons, insectes sont attirés par les rus à l'air libre.



- Il faut travailler avec la nature et sa capacité à conquérir les sols. Sur un sol rocheux nu, les mousses s'installent puis sur leurs débris organiques arrivent les graminées et puis les vers de terre permettent la création de terre végétale.
- Planter en creux par rapport à la surface minérale

Comment végétaliser dans peu d'espace ?

- Planter les arbres à 8-10m de distance, à 4m minimum des façades, limiter les tailles- les arbres s'entraident par les racines et le mycellium (champignons de la terre)- choisir les espèces adaptées à la ville - éviter le tassement de la terre. Favoriser l'écoulement des eaux pluviales vers les arbres et les végétaux (planter en creux par rapport aux surfaces minérales). Bannir les arbres en pot (besoin d'arroser) sauf les cas où il y a du gypse dans le sol. Choisir les arbres en fonction de sa taille à maturité !
- Utiliser les plantes grimpantes (vignes vierge, lierre qui avec 2 floraisons par an nourrissent les oiseaux)
- Végétaliser les toits : 6 cm de terre végétale suffisent pour végétaliser avec du sedum par exemples ou des vivaces et attirer les oiseaux et abeilles.



- Végétaliser les parkings, les voiries

En conclusion, Florence Robert nous a donné les pistes pour concevoir un projet de végétalisation

- Prendre en compte ce qui existe déjà avant de démarrer un projet :
- Evaluer les besoins en arrosage et en entretien ? Choisir une palette végétale adaptée
- Prendre en compte les contraintes (poids, hauteur, surfaces disponibles)

Dans les cours d'immeubles, il faut se poser les bonnes questions : points d'eau, ensoleillement, vent, exposition, volume aérien pour les arbres et les plantes Dans les petites cours, préférer les arbres à petit développement, comme les fruitiers décoratifs.

Dans l'espace public, prévoir une dizaine de cm de terre naturelle sur les trottoirs pour laisser pousser les plantes sauvages.

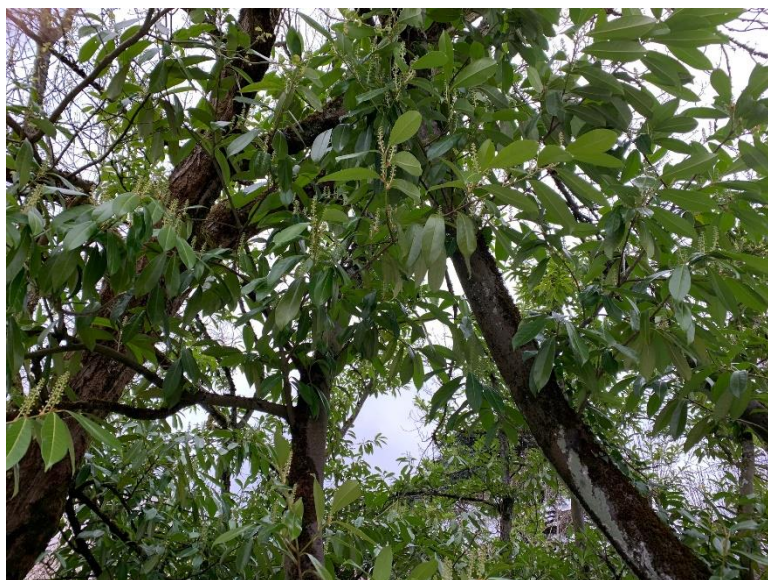
Enfin, nous avons découvert des dizaines d'idées de plantes diverses plus belles les unes que les autres : plantes grimpantes, vivaces, aromatiques, petits fruitiers, plantes tapissantes, bulbeuses etc... plus plein de conseils utiles pour introduire plus de nature en ville. Les nombreuses questions à la conférencière ont témoigné de l'intérêt de l'auditoire.

Une Espèce Exotique Envahissante en Forêt de Fausses Reposes : *Prunus laurocerasus*

Originaire du Caucase et importé sans doute pour ses capacités à constituer des haies occultantes et bien vertes toute l'année, ce végétal à la pousse rapide, est en train d'envahir de nombreuses forêts dont celle de Fausses-Reposes. Il est connu sous les noms de laurier du Caucase ou laurier cerise.

La forêt de Fausses-Reposes, ancienne forêt de chasse, s'étend sur huit communes de l'ouest parisien et appartient à deux départements : Les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Cette forêt domaniale de 630 ha est essentiellement peuplée de châtaigniers et de chênes ; on y trouve aussi hêtres, érables, merisiers, bouleaux, frênes, sorbiers etc. Une grande richesse de feuillus ! Et qui dit biodiversité des arbres, des arbustes, de tous les végétaux, dit aussi biodiversité des champignons, et de la faune : nombreux insectes, oiseaux, chauve-souris etc.

Donc tout irait bien, ou presque – s'il n'y avait pas les EEE ! Mais qu'est-ce qu'une EEE ? Les scientifiques définissent une Espèce Exotique Envahissante comme une espèce dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats et les espèces d'origine, avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. C'est une cause importante de perte de biodiversité.



Laurier du Caucase *Prunus laurocerasus*

Alors, que faire face à cette menace ? Des solutions existent-elles ? Après avoir observé que l'hiver la forêt de Fausses-Reposes restait verte, les bénévoles de l'association « Environnement Fausses-Reposes » se sont rendus compte que l'envahissement était important et que les lauriers du Caucase se multipliaient de plus en plus vite. L'atteinte est plus importante en périphérie de forêt, mais l'envahissement a tendance à gagner les parcelles plus centrales. Aucune parcelle n'est présentement épargnée.

Ce végétal très vivace utilise deux modes de reproduction :- *Prunus laurocerasus* fait des fleurs qui se transforment en fruits ; les fruits sont consommés par certains oiseaux qui disséminent les graines grâce à leurs fientes. *Prunus laurocerasus* se multiplie aussi et surtout par développement des racines qui drageonnent, par marcottage et par germination des souches. L'observation est facile à faire, il suffit d'essayer de tirer sur un petit laurier, c'est un écheveau de racines qui apparaît. De janvier à juin 2019, avec l'autorisation de l'ONF et un partenariat avec l'association ESPACES, de nombreux bénévoles, pas toujours les mêmes, ont participé à l'arrachage des sujets les plus jeunes (moins de 30 cm), et à l'annelage (découpe d'un anneau de 10 cm d'écorce) des sujets les plus âgés. Les dits bénévoles se sont aperçus très vite qu'ils auraient besoin de l'aide de treuils et de chevaux (ceux de l'association ESPACES) pour arracher et débarder les troncs, ce qui nécessite des moyens... Un dossier de demande de subvention auprès de la région Ile de France a donc été constitué et une « lettre aux élus » des villes concernées a été envoyée. Un partenariat avec une école d'Environnement a été passé, des étudiants vont réfléchir, se documenter et travailler en forêt.

La chenille processionnaire du chêne à Chaville !

Lors d'une sortie de découverte des écosystèmes forestiers organisée par notre association, les enfants ont découvert avec étonnement dans le Parc de la Martinière, de volumineux paquets de soie blanchâtre entremêlée de feuilles sur le tronc d'un chêne.



Ce sont des nids où vivent en société une espèce de chenille noire sur le dos, cendrée sur les côtés, jaunâtre sur le ventre. Elle est couverte de petits tubercules rougeâtres portant chacun une houppe de longs poils blancs terminés par un crochet. Ces chenilles sont urticantes, personne ne les a touchées !

De cette chenille provient un papillon blanc nuancé de gris. Le mâle possède des ailes supérieures rayées en travers de quatre bandes étroites, sinueuses et

brunes. La femelle est plus grande et n'a qu'une bande, le ventre se termine par une forte brosse de poils gris.

Une famille de chenilles provenant des œufs pondus par le même papillon construit en commun le logement de soie, le nid, pour vivre en société au nombre de sept à huit cents individus. Ce nid peut parfois atteindre un mètre de longueur sur deux à trois centimètres de largeur.

Le nid reste accolé au tronc du chêne tantôt près de la terre, tantôt en hauteur, le même chêne peut en porter plusieurs.

Les chenilles quittent leur demeure au coucher du soleil pour se répandre dans le branchage et brouter les feuilles. Comme à un signal donné, la plus voisine de l'orifice du nid sort et ouvre la marche du bataillon, à sa suite les autres se disposent une à une ou par rangées de deux ou trois,...dix et davantage. La troupe au complet se met en mouvement, subordonnée au chef de file. Ce sont des soldats bien disciplinés qui parviennent dans la ramée de l'arbre et broutent toute la nuit. Repues elles rentrent au nid.



Les processionnaires changent plusieurs fois de peau dans leur nid qui se remplit d'une fine poussière de poils. Ces poils s'ils s'attachent aux mains causent une inflammation qui peut persister plusieurs jours.

Cette chenille n'est pas bienvenue dans les forêts de chênes, mais elle a ses ennemis. D'abord un gros carabique, le calosome. Celui-ci grimpe au haut des arbres exhalant une forte odeur. Il saisit la chenille par un pli de peau, l'éventre et lui dévore les entrailles. Sa larve s'établit dans le nid des processionnaires et croque les chenilles. Enfin le coucou fait une grande consommation de processionnaires ; il bourre son jabot de ces chenilles velues.

Châtaignes, orties et compagnie...

Les comestibles d'automne

en forêt de Fausses-Reposes



Chaville Environnement

&



vous proposent une promenade de 2 h à la découverte
des plantes sauvages comestibles de la forêt.



RdV à l'entrée de la forêt de Fausses-Reposes
Parc de la Martinière, tout en haut de la rue Carnot
au-dessus de la gare Chaville Rive Droite.

Apporter sac et papier ou tissu
Pour placer les éventuelles récoltes.

Samedi 5 octobre 2019 14h – 16h